Image not found or type unknown

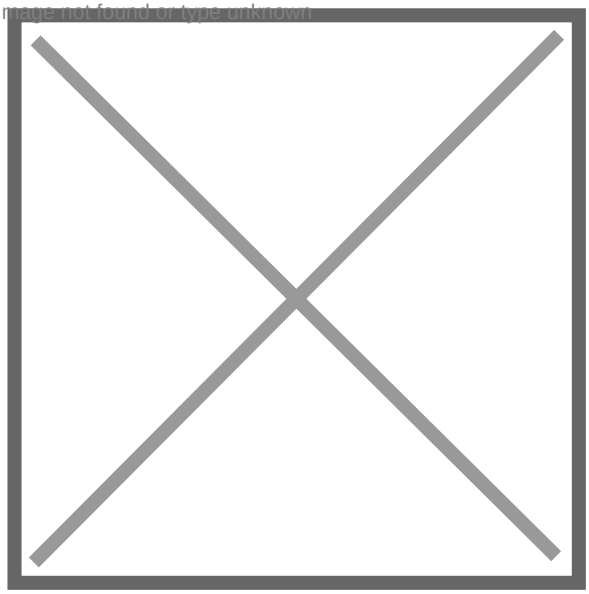

Déroulement d'une main couante

Par **Shinoa**, le **18/11/2009** à **22:26**

Bonjour,

je me tourne vers vous pour avoir des precisisons sur le deroulement d'une main courante:
- où la faire
- que dire
- la personne faisant l'objet de notre main courante est elle mise au courant?
- si cette personne a deja un casier judiciaire et du sursis sur le dos qu'est ce ça engendre?
-faut il apporter des preuves?

Voila je suis perdue et ne sais que faire
merci de vos reponses

Par **cloclo7**, le **19/11/2009** à **17:28**

Bonjour

une main courante se dépose auprès du commissariat.

cependant sachez que les main courantes n'ont aucune valeur probante puisqu'elles sont faites selon les déclarations de leur auteur.

la personne concernée n'est pas informée ni même inquiétée.

La main courante est gentiment classée dans un tas de papier

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés